

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 19 juin 2007

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°21

ARRÊTÉ

fixant, pour la gendarmerie, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Liban du 22 mars 1978 au 22 mars 2005.

Du 29 novembre 2006

DIRECTION DE LA MÉMOIRE DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense, département gendarmerie.*

ARRÊTÉ fixant, pour la gendarmerie, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Liban du 22 mars 1978 au 22 mars 2005.

Du 29 novembre 2006

NOR D E F G 0 6 5 3 2 0 1 A

Référence :

Arrêté interministériel du 12 janvier 1994 (BOC, 1997, p. 2363. ; BOEM 364-0*, 367*)
modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 367.4

Référence de publication : BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 21.

Art. 1 Les unités de la gendarmerie ayant séjourné au Liban du 1^{er} janvier 1983 au 31 décembre 1986 qui répondent aux critères fixés par l'article R. 224, E, II du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, figurent sur la liste jointe en annexe I au présent arrêté.

Art. 2 Les actions de feu et de combat qui ont été relevées, font l'objet de l'annexe II :

- liste récapitulative des unités concernées ;
- relevé par unité et bonifications.

Art. 3 Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel des armées.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
chef de service historique de la défense,*

Louis DUBESSEY de CONTENSON.

ANNEXE I

LISTE

des unités de la gendarmerie ayant combattu au Liban

entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1986 (FINUL).

Désignation des corps, unités, formations ou organismes		Périodes pendant lesquelles l'unité est reconnue combattante	Observations
Gendarmerie au Liban			
Détachement prévôtal	Brigades prévôtales de : Naqoura, Beyrouth , Maarakah-Jwayya	Du 14 août 1986 Au 12 septembre 1986	Rattachement au 420 ^{ème} détachement de soutien logistique (Compagnies autres que le génie).

ANNEXE II
RELEVÉ

des actions de feu et de combat des unités de la gendarmerie ayant séjourné au Liban

au sein de la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1986.

I. FORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE FIGURANT SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES AU LIBAN.

Détachement prévôtal du Liban

II. FORMATIONS NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE D'UNITES COMBATTANTES AU LIBAN.

Néant

Formation : Détachement prévôtal du Liban, figurant sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie au Liban au sein de la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1986.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS

Mois	Années			
	1983	1984	1985	1986
JANVIER				
FÉVRIER			1 1	
MARS			1 1	
AVRIL				
MAI				
JUIN				
JUILLET				
AOÛT				1 2

SEPTEMBRE				$\frac{2}{2}$
OCTOBRE	$\frac{1}{1}$			
NOVEMBRE	$\frac{1}{2}$			
DÉCEMBRE		$\frac{1}{1}$		